

Droit de visite et d'hebergement

Par Rdkal, le 20/04/2016 à 02:40

Bonjour,

Je vis en Guadeloupe et mon fils en Métropole. J'ai un droit de visite et d'hébergement de six semaines consécutives en été. Le problème est que la mère ne me donne plus de nouvelles. Elle a déménagé et changé d'adresse alors que j'ai déjà pris le billet d'avion pour mon fils pour cet été. Que dois-je faire ?

Merci de vos réponses.

Par cocotte1003, le 20/04/2016 à 06:31

Bonjour, la mère a un mois pour vous prévenir de son déménagement par LRAR. Peut être fait elle suivre son courrier. Envoyez lui une LRAR pour l'informer des dates de vos billets et lui demander l'adresse pour les envoyer. Si la lettre vous revient, ne l'ouvrez pas et saisissez le juge qui lui l'ouvrir, cordialement

Par Tisuisse, le 20/04/2016 à 07:53

Bonjour,

Avant toute chose : avez-vous reconnu cet enfant ? Etiez-vous mariés ou pacsés ? Si oui) la première question et si la maman ne fait rien, déposez plainte pour "non présentation

d'enfant", c'est un délit et le Tribunal Correctionnel aura vite fait de lui rappeler ses obligations.

Par Rdkal, le 20/04/2016 à 16:52

Bjr, alors je lui ai déjà adressé la lettre en AR, avec la photocopie du billet électronique. Lettre qu'elle a reçu puisque j'ai reçu l'accusé de réception. Je sais qu'elle fait également suivre son courrier.

Il y a jugement pour le droit de visite et d'hébergement, et la pension alimentaire. Nous n'étions pas marié, concubinage.

Par Rdkal, le 20/04/2016 à 16:55

J'ai reconnu mon fils. Je ne sais vers qui me tourner pour qu'il soit sûr de voyager.

Par cocotte1003, le 20/04/2016 à 17:57

Bonjour, personne ne peut vous l'assurer. Vous ne pourrez agir que si l'enfant ne prend pas l'avion en déposant plainte, cordialement

Par Rdkal, le 20/04/2016 à 18:15

Donc là, elle fait tout pour pas que je vois mon fils malgré un jugement.

Par Rdkal, le 21/04/2016 à 16:37

Merci à vous pour vos réponses.